

Lisons chaque dimanche 2 ou 3 paragraphes de l'encyclique

Le sacrement de mariage

- 71. « L'Écriture et la Tradition nous ouvrent l'accès à une connaissance de la Trinité qui se révèle sous des traits familiers. La famille est l'image de Dieu qui [...] est communion de personnes. Lors du Baptême, la voix du Père désigne Jésus comme son Fils bien aimé et c'est l'Esprit Saint qu'il faut reconnaître dans cet amour, (cf. *Mc* 1, 10-11). Jésus, qui a réconcilié toutes choses en lui et qui a racheté l'homme du péché, n'a pas seulement ramené le mariage et la famille à leur forme originelle, mais il a aussi élevé le mariage au rang de signe sacramentel de son amour pour l'Église (cf. *Mt* 19, 1-12 ; *Mc* 10, 1-12 ; *Ep* 5, 21-32). C'est dans la famille humaine, réunie par le Christ, qu'est restituée "l'image et la ressemblance" de la Sainte Trinité (cf. *Gn* 1, 26), mystère d'où jaillit tout amour véritable. Par l'Église, le mariage et la famille reçoivent du Christ la grâce de l'Esprit Saint, pour témoigner de l'Évangile de l'amour de Dieu ».**
- 72. Le sacrement de mariage n'est pas une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un don pour la sanctification et le salut des époux, car « s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Église. Les époux sont donc pour l'Église le rappel permanent de ce qui est advenu sur la croix. Ils sont l'un pour l'autre et pour leurs enfants des témoins du salut dont le sacrement les rend participants ». Le mariage est une vocation, en tant qu'il constitue une réponse à l'appel spécifique à vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour entre le Christ et l'Église. Par conséquent, la décision de se marier et de fonder une famille doit être le fruit d'un discernement vocationnel.**

73. « Le don réciproque constitutif du mariage sacramental est enraciné dans la grâce du baptême qui établit l’alliance fondamentale de chaque personne avec le Christ dans l’Église. Dans l’accueil réciproque et avec la grâce du Christ, les futurs époux se promettent un don total, une fidélité et une ouverture à la vie, ils reconnaissent comme éléments constitutifs du mariage les dons que Dieu leur offre, en prenant au sérieux leur engagement réciproque, en son nom et devant l’Église. Or, dans la foi, il est possible d’assumer les biens du mariage comme des engagements plus faciles à tenir grâce à l’aide de la grâce du sacrement [...]. Par conséquent, le regard de l’Église se tourne vers les époux comme vers le cœur de la famille entière qui tourne à son tour son regard vers Jésus ». Le sacrement n’est pas une “chose” ou une “force”, car en réalité le Christ lui-même « “vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement du mariage” (*Gaudium et spes* n. 48, § 2). Il reste avec eux, il leur donne la force de le suivre en prenant leur croix sur eux, de se relever après leurs chutes, de se pardonner mutuellement, de porter les uns les fardeaux des autres ». Le mariage chrétien est un signe qui non seulement indique combien le Christ aime son Église à travers l’Alliance scellée sur la Croix, mais encore rend présent cet amour dans la communion des époux. En s’unissant pour être une seule chair, ils représentent les fiançailles du Fils de Dieu avec la nature humaine. C’est pourquoi « dans les joies de leur amour et de leur vie familiale il leur donne, dès ici-bas, un avant-goût du festin des noces de l’Agneau ». Même si « l’analogie entre le couple mari-femme et celui Christ-Église » est une « analogie imparfaite », elle invite à invoquer le Seigneur pour qu’il répande son propre amour dans les limites des relations conjugales.